soulèvement des vignerons de l'Hérault, victimes de fraudes, la pire des injustices, comme le soulèvement des catholiques dans la Haute-Loire, dans la Lozère, en Bretagne, sur dix mille points du territoire, lors des inventaires ; autant de soulèvements de bons Français, résolus à verser leur sang pour la patrie, d'honnêtes citoyens, lésés dans leurs droits, dans leurs intérêts, dans la liberté de leurs consciences, dans leur foi.

Dans une pièce célèbre d'Alexandre Dumas, un personnage dit lugubrement : « La Seine charrie depuis quelque temps beaucoup de cadavres, » ce qui signifie : Il y a au Louvre une main terriblement criminelle. Nous pouvons dire de même : Il y a que le temps qui court, beaucoup de soulèvements en France, ce qui signifie : Il y a en France beaucoup d'injustices. Car le Français est un pays paisible, patient, facile à gouverner, et quand la partie saine de la population se soulève, ce n'est pas de gaieté de cœur, ce n'est même pas parce qu'elle est poussée à bout, c'est parce qu'elle y est poussée par la souffrance et par nécessité d'y porter remède, sous peine d'en mourir ; c'est parce que, n'ayant plus confiance ni dans le gouvernement, ni dans l'administration, ni dans la magistrature, elle est acculée à la révolte.

Et s'il y a tant d'injustices en France, c'est que nous ne les voyons pas quand elles n'atteignent sur les autres, nous ne les voyons que quand elles nous atteignent nous-mêmes.

Ainsi, M. Paul Meunier, député blocard, qui peut part à tant d'injustices, qui en a tant subies et tant commis, est député de l'Aube, et il écrit dans l'*Evènement* :

« Ainsi, on foule aux pieds notre droit séculaire de propriété. On lacère notre état civil ; on nous prend notre nom ; on nous défend de le porter ; et pour achever cette œuvre de destruction et d'iniquité, on nous interdit même l'entrée de la nouvelle Champagne. Quel est le pays de France qui de sang-froid pourrait subir un sort pareil ? »

Bien qu'en dit M. Paul Meunier, il n'est pas de « pays en France », où des citoyens, par centaines, ne « subissent un sort pareil », qu'il jette les yeux en arrière, qu'il scrute sa propre vie ; la nomenclature des injustices commises contre l'Aube n'est-elle pas autre chose que le rappel des injustices dont il fut complice contre toute une catégorie de Français, quand il terminait sa période par ces mots : « Pour achever cette œuvre de destruction et d'iniquité, on nous interdit même l'entrée de la nouvelle Champagne ». L'interdiction d'entrée de la nouvelle Champagne peut être funeste aux intérêts de l'Aube, mais que pèse-t-elle auprès de l'entrée de la France, interdite à toute une catégorie de citoyens français ?

Mais M. Paul Meunier ne voit que l'injustice qu'il subit. Il ne voit pas celle qu'il commet.

Il est ainsi, hélas ! d'un trop grand nombre de citoyens français. Et c'est de là que vient tout le mal.

J. B.

La vie parlementaire

Le travail de la Chambre

La Chambre a repris, ce matin, la discussion du budget de la Guerre.

Elle a décidé que l'après-midi est réservée au projet de loi sur la rétroactivité des retraites pour les chemins de fer.

Hier, en commission, le matin, la discussion du budget, et l'après-midi aussi, tout le débat changeait sur le sens de M. Malvy qui a rattaché des services pénitentiaires à la Justice. Le gouvernement doit poser, par deux fois, la question de confiance sur la question des crédits et sur celle du rattachement.

Un certain nombre de députés ont l'intention de demander de siéger les mercredi et samedi de chaque semaine, afin de hâter le vote du budget.

Hors cela, un débat sur la politique étrangère devait s'instaurer demain mardi. Le cas de M. Malvy le fera probablement ajourner.

Dans des conditions, en somme, à la Chambre, que le budget ne pourra être voté avant Pâques, au mieux, puisque, le mardi et que le Sénat n'examinera le budget qu'en juin, après les vacances obligatoires du printemps.

Le gouvernement général de l'Algérie

On sait que M. Lutaud devait être nommé gouverneur général de l'Algérie samedi dernier. M. Monis l'avait ainsi décidé.

Cette nomination est bien incertaine maintenant.

Le monde parlementaire se demande avec curiosité ce qui s'est passé.

Il s'est passé un fait tout à fait extraordinaire : un ministre n'est opposé au choix du président du Conseil et a rallié à son opinion plusieurs de ses collègues, mettant ainsi en singulière posture le chef responsable M. Monis.

Qu'est demandé maintenant qui l'emportera de M. Monis ou de M. Caillaux.

Le ministre des Finances n'a rien à reprocher à M. Lutaud, mais il a son candidat, M. Delanney, directeur général des douanes.

M. Delanney, fonctionnaire d'ailleurs distingué, est le camarade du ministre actuel des Finances. Ils ont fait ensemble une partie de leurs études, au collège des Jésuites du Mans. M. Delanney, ancien collaborateur de M. Lafferière à Alger, était le préfet de M. Doleassé dans l'Ariège en 1900 quand M. Caillaux l'a fait appeler à la préfecture de la Sarthe, à la veille d'une élection très difficile où le futur inventeur de l'impôt sur le revenu sortit vainqueur grâce à M. Delanney.

M. Caillaux ayant le sentiment de la reconnaissance désire donner une belle situation à son ami.

Pour ne pas capituler complètement, M. Monis cherche une combinaison permettant de ne décourager ni M. Delanney ni M. Lutaud.

On parle en ce moment de M. Roume, ancien gouverneur de l'Afrique occidentale française.

Mais quand on pense que MM. Berteaux et Doleassé ont le même esprit de soumission que M. Caillaux envers leur président du Conseil, on se demande qui est le véritable chef du Cabinet.

Les lois scolaires ne seront discutées qu'après le budget

On sait que M. Briand s'était opposé à l'incorporation des lois scolaires, notamment du projet Bouffandeau dans le budget, et ce n'était pas un des moindres griefs reprochés à l'ancien président du Conseil.

Aujourd'hui, tout change ; ce qui était interdit à M. Briand devient permis à M. Monis.

Consulté à son tour sur l'opportunité de cette incorporation, M. Monis demandera demain, à la Commission de l'enseignement, d'ajourner la discussion du projet Bouffandeau après le vote du budget qu'il importe de terminer sans retard.

LES CONGRÈS

Les Chambres de commerce

L'assemblée des présidents des Chambres de commerce a tenu ce matin sa première réunion à l'Hôtel Continental. Elle continuera ses travaux cette après-midi.

Parmi les questions à l'ordre du jour nous citerons : l'impôt sur les bénéfices commerciaux et industriels ; les règlements d'administration publique relatifs aux retraites ouvrières ; les modifications à apporter au règlement électoral des Chambres de commerce et des Chambres consultatives des arts et manufactures, etc...

Chambre des députés

Séance du lundi 20 mars (matin)

Budget de la guerre

C'est dans la solitude habituelle des séances matinales que se poursuit la discussion générale du budget de la guerre.

M. Baris (Tarn-et-Garonne) proteste contre le système des promotions distribuées dans un but d'économie, au détriment des droits acquis des officiers et de l'intérêt de l'armée.

M. Tournade signale les contradictions qui existent entre les affirmations relatives à la communication des notes aux officiers et la réalité des actes, et rappelle l'affaire du capitaine Cottes.

Cet officier, président de la Commission française de délimitation du Cameroun, a de splendides états de services ; or, voilà onze ans qu'il est capitaine, et il attend toujours la réhabilitation à laquelle il a droit à la suite d'une note secrète mise à son dossier par l'ancien ministre des Colonies, Millies-Lacroix.

M. Berteaux. — Il n'y a aucune note à son dossier militaire ; il a même été fait officier de la Légion d'honneur.

Devant la Commission du budget, il s'est expliqué sur la note du ministre des Colonies, disant qu'il ne fallait pas l'employer en mission : ses explications ont produit l'impression la plus heureuse, mais il n'en résulte pas qu'ayant déjà reçu la récompense dont j'ai parlé, il ait droit à une autre sous forme d'avancement.

Le ministre répond ensuite aux diverses questions soulevées dans la discussion générale par les très nombreux orateurs qui y ont pris part.

Qu'il s'agisse des encouragements aux éleveurs du cheval de guerre, de la fabrication des conserves en produits indigènes, d'assurer l'hygiène des casernes, de développer nos approvisionnements en munitions, il annonce les plus salutaires intentions.

Quant à la loi du service de deux ans, dont il est l'un des principaux auteurs, il en fait un éloge à fond de train.

Puis il développe ses plans en ce qui concerne le recrutement des écoles militaires, l'avancement des officiers, qu'il s'engage à faire en pleine lumière, le commandement qu'il fortifiera, les augmentations de solde et de retraite.

Il conclut par l'appel traditionnel au concours du Parlement en vue d'assurer tout ce qui peut aider à l'œuvre de la défense nationale.

En fin de séance, la question des fiches revient encore un instant sur l'eau.

M. le commandant Driant. — Je suis heureux de la promesse faite par M. le ministre donnant l'assurance que les numéros de préférence seraient communiqués à tous les officiers.

Mais j'exprime le regret qu'à son Cabinet il se fasse un travail de dissociation du classement opéré dans les corps d'armée.

M. Berteaux. — Vous me faites un procès de tendance avant que j'aie fait paraître aucune promotion.

M. le commandant Driant. — Je constate ensuite que le ministre n'a rien dit des notes secrètes : donc elles existent. (Appl. à droite.)

M. le ministre. — Il ne faut pas interpréter son silence comme une approbation.

M. le commandant Driant. — Je rappelle l'exemple, que j'ai déjà cité, du colonel Rostand, qui, après de magnifiques états de services, a attendu cinq ans sa nomination au grade de colonel et dont M. le général Pédoya a dit qu'il avait empêché la promotion parce qu'il était sourd.

M. le général Pédoya. — J'ai commis une erreur sur la personne. (Exclamations.)

M. le commandant Driant. — Je tiens à répondre un mot à M. Gustave Chapuis, au sujet d'une information donnée par plus de cent journaux, relative à un questionnaire mystérieux qui aurait été adressé aux officiers réactionnaires, et qu'on imputait à la Ligue militaire que j'ai l'honneur de présider.

L'orateur donne lecture de ce questionnaire, en le qualifiant d'infâme. (Appl. à droite.)

M. Gustave Chapuis. — Je n'ai incriminé ni M. Driant ni sa Ligue.

M. le commandant Driant. — Ce n'est pas ma faute si vous m'avez arraché à la vie militaire, mais j'entends ne pas cesser de défendre mes anciens frères d'armes contre la délation lâche qui a fait tant de victimes innocentes. (Vifs appl.)

La discussion générale est close.

Ce soir, suite de la discussion sur la rétroactivité des retraites du personnel des chemins de fer.

Séance du lundi 20 mars (soir)

Séance à 3 heures : M. Brisson préside.

Les retraites du personnel des chemins de fer

On reprend la discussion du projet sur la rétroactivité des retraites du personnel des chemins de fer.

Pour l'article 2, M. Théodore Reinach propose la rédaction ci-après :

« Les charges en capital résultant de l'application de l'article 1er seront supportées par le budget général de l'Etat, d'une part par les Compagnies de chemins de fer et par l'administration des chemins de fer de l'Etat, d'autre part, dans les conditions réglées par un accord à intervenir entre l'Etat et les Compagnies dans le délai de deux mois à compter de la promulgation de la présente loi. »

Pourquoi, dit l'orateur, traiter les Compagnies plus désavantageusement que les patrons qui n'ont jamais établi de retraites sont traités par la loi générale des retraites ?

On nous a lu, hier, jadis, des extraits d'un *Catéchisme* de l'abbé Vandeputte, en usage dans les écoles libres du Nord, où il était dit que voler dix ou douze francs à un riche, tout comme voler le prix, quel qu'il soit de la journée d'un ouvrier, suffit à constituer un péché mortel.

M. Jules Delahaye. — Quelle somme les Juifs peuvent-ils voler ? (Rires.)

M. Th. Reinach. — Les Compagnies de chemins de fer sont riches, dit-on, on veut que la Chambre, en les dépouillant se mette dans le cas indiqué par l'abbé Vandeputte. (Rires.)

Qu'on leur demande une partie du sacrifice, soit, mais aller jusqu'au point où le projet prétend nous entraîner, ce serait une injustice et une faute.

M. Chéron, au nom de la Commission du budget, combat l'amendement.

M. Caillaux le repousse également, en disant que les Compagnies se refuseraient à l'accord qu'il prévoit.

Il invoque, pour justifier le droit de l'Etat, d'imposer la charge nouvelle aux Compagnies, l'exemple de ce qui a été imposé pour les retraites des mineurs aux Compagnies minières et aux Compagnies de chemins de fer elles-mêmes pour les mesures de sécurité publique.

Le ministre déclare que la campagne actuelle auprès des petits porteurs des titres de chemins de fer est le pendant de celle qui se poursuivit contre les Caisses d'épargne.

Il conclut que ni les actionnaires ni les obligataires n'ont rien à redouter du projet actuel.

M. Jules Roche fait remarquer tout ce qu'a de mal fondé l'argumentation du ministre, quand il compare au point de vue de leurs rapports avec l'Etat, les Compagnies de mines et les Compagnies de chemins de fer.

15 milliards ont été avancés à l'Etat par l'intermédiaire des Compagnies, pour assurer la marche de l'entreprise des chemins de fer.

Peut-on admettre que les prêteurs, qui sont millions, soient exposés à voir diminuer ou disparaître leur gage ?

La jurisprudence du Conseil d'Etat a toujours mis au compte de l'Etat les charges extracontractuelles imposées par lui aux concessionnaires de services publics.

Le projet, du reste, établit un système unique pour toutes les Compagnies, sans considérer ni la durée de la concession à courir, ni la garantie d'intérêt, ni le produit du trafic : c'est un régime de contradiction pure.

Le projet coûtera 244 millions aux Compagnies.

Mais croit-on qu'une fois ce principe de rétroactivité admis, vos 50 000 ouvriers d'Etat, vos instituteurs, vos cantonniers, vos fonctionnaires, ne réclameront pas le même bénéfice ? Quel lendemain redoutable ! (Mouvement.)

Echos parlementaires

LES RETRAITES OUVRIÈRES

La loi sur les retraites ouvrières et paysannes doit, on le sait, entrer en application le 1 juillet prochain. A l'heure actuelle, le Conseil d'Etat n'a pas terminé l'examen des projets de règlement d'administration publique qui lui sont soumis.

Mais le nouveau ministre du Travail, M. Paul-Boncour, a cru bon de prendre texte d'ores et déjà de l'un de ces projets de règlement, où le concours des préfectures et des mairies dans le jeu de la loi est envisagé comme essentiel, pour adresser aux préfets une circulaire indiquant les modalités d'application probables, et prévenant maires et préfets de la tâche qu'ils auront vraisemblablement à remplir pour assurer la parfaite exécution de la loi.

LE BUDGET DE LA MARINE

M. Bénazet, rapporteur du budget de la Marine, ayant reçu, datés du 10 mars, une protestation des inscrits maritimes de Marseille contre le discours prononcé par lui, le 9 mars, à la Chambre, a répondu au président du Syndicat que cette protestation n'avait pas d'objet puisqu'elle ne correspondait en rien à sa pensée : qu'au surplus, les inscrits maritimes l'avaient pu prendre connaissance de son discours, puisque le *Journal Officiel* n'était pas arrivé à Marseille, le 10 mars, au moment de leur réunion.

LE BUDGET DES COLONIES

M. Violette va faire distribuer cette semaine la seconde partie de son rapport sur les colonies. Nous avons eu les bonnes feuilles de ce travail consacrées à l'Afrique équatoriale, et tout spécialement au régime des concessions dans les territoires congolais.

Après quelques pages sur le budget de l'A. E. F., M. Violette commence l'examen des questions auxquelles il a consacré presque tout son travail. Si dans son rapport le régime concessionnaire occupe une place prépondérante, dans cette étude même les affaires de la N'Goko-Sangha tiennent la plus grande partie.

M. Violette publie sur cette question une série de documents, lettres, rapports, traités.

M. THOMSON CONTRE M. DELCASSÉ

M. Thomson, ancien ministre de la Marine, vient de poser sa candidature à la présidence de la Commission de la marine en remplacement de M. Delcassé, devenu ministre.

L'élection doit avoir lieu demain.

On se souvient que M. Thomson avait quitté le pouvoir à la suite d'un discours véhément de M. Delcassé contre son administration.

M. Thomson pense en ce moment à prendre une revanche sur son adversaire.

Pour faire échec au désir de l'ancien ministre, les amis de M. Delcassé, en majorité à la Commission, après avoir offert la présidence à l'amiral Bienaimé, qui l'a déclinée, vont l'offrir à M. Le Bail, député de Quimper.

Ce que disent les journaux

12 mars 1801

Du *Petit Journal* (Frédéric Boutet) :

L'enfant vint au monde presque inanimé. Napoléon, qui n'avait pas quitté l'impératrice, le crut mort et ne dit pas un mot, mais, tout à coup, le nouveau-né jeta un faible cri. Son père eut un mouvement de joie brusque et intense, il saisit l'enfant et l'embrassa. Puis, il alla à une fenêtre dans un salon voisin, écarta les rideaux et regarda au dehors où une foule enthousiaste se pressait, et un grenadier de garde raconta que de grosses larmes coulaient sur ses joues. Il laissa tomber le rideau et revint embrasser son fils.

Cependant, depuis le milieu de la nuit, le bourdon de Notre-Dame et les cloches des différentes paroisses s'étaient fait entendre et une agitation considérable s'était manifestée dans Paris. « Toutes les églises, dit le *Moniteur universel*, étaient remplies d'une foule qui élevait ses vœux au ciel. Dès que les salves se firent entendre on vit de toutes parts les habitants de Paris se mettre à leurs fenêtres, descendre sur les portes, compter les coups avec une vive sollicitude et leur joie éclata lorsqu'ils virent que toutes leurs espérances étaient remplies et qu'ils avaient un gage de la perpétuité de leur bonheur. »

L'enthousiasme fut en effet général et les comptes rendus officiels des journaux, tout dévoués à la gloire du maître, n'exagéraient rien. La naissance d'un fils semblait l'affirmation de la fortune de Napoléon et le lien nécessaire qui l'unirait aux vieilles monarchies. La foule délirait d'allégresse. On s'embrassait dans les rues, on criait : « Vive l'empereur ! Vive le roi de Rome ! » De vieux soldats pleuraient de joie et l'étoile impériale rayonnait plus éclatante que jamais sur le monde.

L'acte de naissance du roi de Rome fut dressé immédiatement par le comte Regnault de Saint-Jean-d'Angely. Le grand duc de Wurtzembourg et le prince Eugène signèrent comme témoins. Les formalités remplies, l'empereur signa à son tour ainsi que l'impératrice mère, les reines, les princesses et les princes. Ensuite de quoi le roi de Rome fut porté dans ses appartements par sa gouvernante, la comtesse de Montesquiou, qu'escortait le colonel général de la garde. Et l'enfant fut couché dans le berceau historique offert par la Ville de Paris et dont Prud'hon avait dessiné l'allégorie : la gloire élevant une étoile qu'un jeune aigle regarde, prêt à s'enlever vers elle. C'est de ce berceau que le roi de Rome, devenu *duc de Reichstadt* disait, vingt ans après, peu avant de mourir : « Il fut le seul monument de mon histoire. »

Tous les autres artistes, bien entendu, les peintres surtout, rivalisèrent de zèle pour glorifier le roi de Rome. Il fut représenté de toutes les façons et avec tous les attributs, comme un jeune dieu de l'Olympe et sur un cheval de bois. Les flatteries les plus ingénieuses et parfois les plus excessives — jusqu'au ridicule — étaient imaginées pour complaire à l'empereur triomphant de sa paternité. Des adresses innombrables, rédigées en termes délirants d'enthousiasme, vinrent aux Tuileries de tous les points de l'empire. Joséphine elle-même, félicita celui qui l'avait répudiée.

Les plus extravagantes propositions étaient faites pour célébrer cette naissance tant souhaitée.....

Et puis après les heures de triomphe, de gloire et de joie délirante, après les fêtes merveilleuses et la splendeur d'apothéose du baptême de Notre-Dame, vinrent les heures de trouble, de doute, de revers et de désastre. La force impériale s'écroula. Le roi de Rome devint le prince de Parme, puis, de par la volonté éphémère des représentants, aux Cent Jours, il fut proclamé empereur et pendant dix jours il fut nommé Napoléon II. Enfin, en 1818, son grand-père, François II, lui donna le titre de duc de Reichstadt.

C'est sous ce nom que mourut en 1832, par une nuit d'orage, en demandant des chevaux « pour aller au-devant de son père », celui que l'on appelait encore le Fils de l'Homme et que les poètes nommèrent l'Aiglon. Son vrai caractère perdu dans la contrainte d'une jeunesse domptée et maladive est resté, aussi mystérieux que sa destinée, toujours bouleversée par la fatalité, est tragique et singulière. Il paraît dans l'histoire comme une faible ombre écrasée par la figure colossale de celui qui ne put rien lui donner de ses immenses conquêtes, pas même son nom.

Çà et là

Morts d'hier

M. Jules Gallet, chef honoraire du service sténographique de la Chambre des députés, chevalier de la Légion d'honneur, à Sartrouville (Seine-et-Oise). — La générale Mathieu de Fillières, veuve du général Mathieu de Fillières, un des héros de Froeschwiller en 1870, à Givet (Ardennes). — M. Master, ancien officier de marine, chevalier de la Légion d'honneur et de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, à Compiègne.

Une dévouée

Samedi 18 mars mourait à Beauvais, à 83 ans, Mlle Louise Laborde, en religion Sœur Bathilde, chargée du service de l'hôpital militaire de cette ville depuis 1859.

Cette vaillante religieuse fut décorée de la Légion d'honneur en 1886, en récompense de ses services hospitaliers et de son dévouement pour les blessés pendant la guerre de 1870.

Une intéressante traversée

M. Ph. Kieffer, missionnaire du Saint-Esprit, vient d'achever la traversée du Pacifique à l'Atlantique par les Andes, du Haut-Bassin de l'Amazone. Parti en mai 1910 de Pascamayo (Pérou), le voyageur, suivant l'itinéraire de Marcel Monnier, a passé, un peu en chemin de fer, puis à cheval, la Cordillère pour descendre en radeau et en bateau à vapeur les affluents de l'Amazone.

Le centenaire de l'Aiglon

Il y a aujourd'hui cent ans, que naissait, à Paris, le 20 mars 1811, Napoléon II, duc de Reichstadt, fils de Napoléon Ier et de l'impératrice Marie-Louise, qui devait si tristement mourir au château de Shœnbrunn (Autriche-Hongrie).

Échos de partout

M. Sentupery, chef de cabinet de préfet, est nommé sous-préfet de Trévoux, en remplacement de M. Ténot, mis en disponibilité sur sa demande.

Par arrêté préfectoral, l'école publique congréganiste de filles d'Assérac (Loire-Inférieure), est laïcisée.

Lord Minto, ancien vice-roi des Indes, est arrivé à Marseille, venant d'Ajaccio. Il est reparti aussitôt par le rapide de Paris.

Le professeur Raphaël Lépine, frère du préfet de police, vient de prendre sa retraite, à Lyon, après trente-quatre années de professorat. Ce savant, qui honore la science lyonnaise, est très alerte malgré ses 71 ans.

L'Association des écrivains qui fut fondée en 1890 à Bruila a célébré, en présence du roi, de la reine et du ministre de l'instruction publique, la fête de sa transformation en Académie des sciences. La nouvelle Académie comprend trois sections et compte quarante-cinq membres.

Plusieurs journaux annoncent qu'à défaut de parents et afin de récompenser Mr Garrigou, huissier à Toulouse, du soin avec lequel il avait géré ses biens, le cardinal Mathieu l'a fait son légataire universel. Il lui laisse toute sa fortune, soit, que la ville entourée de jardins qu'il possédait à Rome.

Le prince Max de Saxe, attaqué indignement par un petit journal belge, la « Gazette de Waremme », vient d'assigner cette feuille en dommages-intérêts.

Le nouveau projet scolaire belge

L'exposé des motifs

De notre correspondant particulier de Bruxelles, le 17 :

Aujourd'hui, a été distribué l'exposé des motifs et le texte du projet scolaire du gouvernement, salué par les approbations des parlementaires et des journaux catholiques et contre lequel la presse anticléricale s'essaye péniblement à organiser un concert de malédictions.

L'exposé des motifs, dû à M. Schollaert, est d'une netteté et d'une logique rigoureuses. « C'est une œuvre remarquable », nous disait un député de droite, tandis qu'un député de gauche nous confiait : « M. Schollaert est un homme tout à fait aimable ; mais, malgré sa bonhomie, sachez-le, nous le considérons comme le plus redoutable de nos ennemis. » Quiconque, en effet, lutte contre le sectarisme et assure la liberté de la nation est l'ennemi de l'opposition maçonnique.

M. Schollaert, dans son exposé des motifs, commence par constater que, sans obligation scolaire, l'enseignement primaire officiel et libre a pris, en Belgique, un développement énorme : 324 867 élèves en 1884 ; 927 247 en 1910. Voilà comment le gouvernement catholique a combattu l'enseignement du peuple !

Mais le moment est venu — continue l'exposé — de produire un effort plus intense encore. Toutefois, une loi qui irait à l'encontre de l'instinct de liberté serait condamnée à l'échec. La base de la réforme doit donc être le libre choix de l'école. Afin d'assurer à ce principe de liberté le maximum de son application, le gouvernement propose de remettre entre les mains du chef de famille un *bon scolaire*, qui lui permette de choisir pour son enfant l'école officielle ou l'école libre qui a ses préférences. Le gouvernement entoure l'exercice de cette liberté d'une protection énergique, car il ne faut pas que la liberté puisse être gênée ou contrecarrée. A la liberté de droit doit correspondre la liberté de fait.

Aussi le projet punit-il d'une amende de 50 à 500 francs et d'un emprisonnement de huit jours à un mois, quiconque aura donné, offert ou promis, soit de l'argent, soit des avantages quelconques, soit des secours, sous la condition d'obtenir du père de famille, possesseur du *bon scolaire*, le placement de son enfant dans l'une ou l'autre école. Bien plus, le père de famille qui se sera ainsi laissé séduire sera puni des mêmes peines. Les violences, les menaces à l'égard d'un père de famille seront réprimées dans les mêmes conditions.

Avec la liberté, le projet de loi consacre la gratuité de l'enseignement primaire. Le bureau de bienfaisance qui aujourd'hui paye l'écolage des enfants indigents, pourra désormais employer les ressources ainsi devenues disponibles à développer les œuvres de la soupe et du vêtement scolaires.

L'exposé des motifs examine ensuite la question de l'obligation : « Les personnes responsables de l'éducation et de l'instruction de l'enfant qui voient ainsi leur droit garanti par l'ensemble des mesures protectrices de la liberté ont le devoir de faire instruire cet enfant et d'user du *bon scolaire*, gratuitement remis, en bon père de famille ! Si des défaillances se produisent, il appartient à l'autorité sociale, au juge de paix, de leur rappeler ce devoir. »

Il va de soi que le projet de loi admet des causes légitimes d'excuses : état de santé de l'enfant, instruction à domicile, etc., et surtout la « clause de conscience » — reproduction de la législation hollandaise — qui autorise le père de famille à refuser le *bon scolaire* « lorsqu'il a des griefs sérieux de conscience contre l'enseignement donné dans toutes les écoles primaires situées dans un rayon de quatre kilomètres de son habitation ».

Je vous ai dit la valeur du *bon scolaire* : de 30 à 36 francs, suivant la catégorie de la commune. Dans cette somme de 30 francs, l'Etat intervient pour 18 francs, la province pour 3 francs, la commune pour 9 francs. De ce chef, les dépenses de l'Etat pour l'enseignement primaire augmenteront dans de fortes proportions, mais les finances belges, habilement gérées par le gouvernement catholique, permettent de faire face à ces charges nouvelles.

La portée économique et sociale du projet est considérable puisqu'il retient l'enfant à l'école jusqu'à 14 ans et institue, pendant les deux dernières années, un enseignement professionnel pour les garçons et ménager pour les filles.

Cette disposition a valu immédiatement à M. Schollaert un télégramme de remerciements et d'éloges de la part de la Confédération générale des Syndicats ouvriers chrétiens, dont le Comité représente 60 000 travailleurs organisés.

Ajoutons que le projet améliore sensiblement la situation des instituteurs communaux.

Le texte du projet est signé par tous les ministres.

Dès la semaine prochaine, les sections de la Chambre examineront le projet qui — d'après ce que l'on me dit — serait discuté, au cours de la présente session, après Pâques.

L.

Échos religieux

Pour l'enseignement chrétien

La réunion organisée le 16 mars à Blois par la Ligue de l'enseignement chrétien avait attiré une affluence exceptionnellement nombreuse.

Mme Daniélou y a fait une remarquable conférence sur « l'éducation de la jeune fille ». Puis M. le chanoine Deschamps a lu ensuite un rapport excellent sur l'œuvre accomplie en Loir-et-Cher par la Ligue de l'enseignement chrétien qu'il dirige avec tant de zèle.

Enfin Mgr Méliisson a clôturé cette belle cérémonie en adressant à tous ses remerciements.

Le cardinal Gruscha

Le cardinal Gruscha, archevêque de Vienne, recevant un visiteur, se porta à sa rencontre et, soit qu'il eût fait un faux pas, soit qu'il se fût embarrassé dans le tapis, tombe étendu tout de son long. Il ne put se relever lui-même. On l'emporta dans sa chambre et on le mit au lit qu'il garde depuis l'accident survenu mercredi dernier.

Quoique la santé générale de Mgr Gruscha soit excellente, on admet la possibilité de suites fâcheuses de la commotion ressentie par le cardinal qui est âgé de 91 ans.

Télégramme du Pape

Mgr l'archevêque de Paris avait envoyé à Rome la dépêche suivante :

Sa Sainteté Pie X,

Vatican, Rome.

Avec le clergé et les fidèles de ce grand diocèse, qui s'unissent demain dans de solennelles et ferventes prières pour Votre Sainteté, je dépose à vos pieds l'hommage de notre vénération profonde, de notre soumission et affection filiales et de nos vœux ardents, implorant votre paternelle bénédiction.

ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Hier 19, Sa Grandeur a reçu cette réponse :

Rome, 19 mars.

Monseigneur Amette, archevêque de Paris,

Le Saint-Père, très touché de l'hommage des sentiments de piété filiale et des vœux affectueux exprimés par Votre Grandeur, au nom aussi du clergé et des fidèles de son grand diocèse, envoie à tous avec effusion la bénédiction apostolique.

Cardinal MERRY DEL VAL.

NOS AMIS DÉFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

(Ind. 7 ans et 7 quarantaines, 6 juin 1912.)

Mlle Edmée Vagner, 43 ans, à Nancy, nièce et fervente pèlerine de Jérusalem, enlevée rapidement aux bonnes œuvres auxquelles elle avait dévoué sa vie. — M. l'abbé Saunier, ancien curé de Saint-Jean-des-Essartiers (Calvados). — M. Pierre Jouanny, en religion Fr. Eleuthère, de l'Institut Saint-Gabriel, 73 ans, à Josselin (Morbihan). — Mme Vve A. Boucher, fidèle abonnée et zélatrice de la *Croix*, mère du Dr Boucher, conseiller général de la Seine-Inférieure, à Rouen. — M. Mathurin Prénet, ancien Fr. Emmanuel, 62 ans de vie religieuse, à Ploërmel. — Mme Louis Vansteenkiste, née Marie-Joséphine Lussigny, présidente de la Conférence Saint-Vincent de Paul, 56 ans, à Valenciennes. — Mme Gustave-Léon Dufour, née Gabrielle de Cor de Duprat, 68 ans, à Saint-Justin (Landes). — Mme la marquise de Roquemaurel, née de Corbel de Vaulxerre, au château de Romas, à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne). — M. l'abbé Pierre Galland, curé de Saint-Martin de Fugères (Haute-Loire).

M. John Lee Carroll, ancien gouverneur du Maryland, président du Congrès catholique de Baltimore, en 1889, arrière-petit-neveu de Mgr Carroll, premier archevêque de Baltimore, père de Mme la comtesse de Kergorlay.

Mlle Marthe Dollé, 25 ans, sœur de M. l'abbé Dollé, vicaire à Saint-Joseph, à Paris. — M. Julien Morant, 55 ans, à Paris.

RECOMMANDATIONS

Une affaire spéciale.

Une propagatrice dévouée qui vient de subir une douloureuse opération.

Informations du soir

LA MAUVAISE FOI DE M. CANALEJAS

Notre correspondant de Rome, nous télégraphie :

Dans une interview, M. Canalejas aurait dit que le Vatican prétendrait exercer un contrôle inacceptable sur la loi des associations. La vérité est que le Vatican demande seulement une entente préalable, conformément au Concordat, sur les seuls points de ce projet intéressant les Congrégations. Mais M. Canalejas ne veut accepter aucune conversation avec le Vatican en ce qui concerne n'importe quel point de son projet sur les associations.

Par contre, il voudrait une entente pour modifier les articles 29 et 30 du Concordat dans le sens d'une réduction des Congrégations. Le Vatican répond que tels articles du projet sur les associations traitent exactement les mêmes matières que les articles 29 et 30 du Concordat. M. Canalejas, en demandant des négociations sur eux-ci, reconnaît par le fait même que les Congrégations sont « matière concordataire ». Par suite la logique et le simple bon sens exigent qu'il reconnaisse le bien fondé de la demande du Vatican concernant les points du projet sur les associations relatifs aux Congrégations.

On voit de quel côté vient vraiment le refus de continuer les négociations.

L'opinion publique serait donc complètement égarée si elle croyait, comme l'a *dit récemment* une dépêche espagnole au *Matin*, que le Vatican refuse de continuer les négociations avec le gouvernement de M. Canalejas. Nous avons dit, il y a une quinzaine de jours, quelle était exactement la situation. Elle reste la même. La vérité est que M. Canalejas, d'une part, dit vouloir négocier et, d'autre part, veut modifier à son gré la situation des Congrégations malgré les stipulations formelles du Concordat espagnol, notamment des articles 29 et 30, 43 et 45 ; car il ne faut pas oublire que le Concordat espagnol diffèrent en cela du Concordat français, traite explicitement et nommément des Congrégations religieuses, faisant à plusieurs d'entre elles une situation légale privilégiée, les autres restant comprises dans la reconnaissance explicite que fait l'article 43 du Concordat de toutes les personnes et choses conformes au droit canonique.

POUR ÉVITER LES CATASTROPHES .... DES CHEMINS DE FER

Les appareils avertisseurs

tenus par les Compagnies de chemins de fer tenus par les Compagnies de chemin de fer dans l'expérimentation des appareils avertisseurs et répétiteurs de signaux, M. Charles Dumont a réuni et présidé une conférence à laquelle assistaient avec les fonctionnaires du contrôle, les ingénieurs qui, dans les diverses Compagnies, ont suivi les expériences entreprises.

Il est ressorti de cet échange d'observations que divers appareils offrent déjà un degré de perfectionnement suffisant pour qu'on puisse entreprendre sur des bases satisfaisantes l'armement des voies ferrées, exception faite des lignes exposées aux neiges ou aux verglas fréquents.

A la suite de cette conférence M. Dumont a invité le directeur des chemins de fer de l'Etat à examiner s'il n'y aurait pas lieu de procéder à l'armement immédiat de nouvelles lignes et des machines y circulant, en recourant au besoin à de nouveaux types d'appareils.

D'autre part, par une circulaire en date de ce jours, M. C. Dumont prie les directeurs des diverses Compagnies de chemins de fer de choisir les appareils répétiteurs et enregistreurs qui leur paraissent devoir être adoptés sur leur réseau et de lui soumettre un programme comportant la mise en service de ces appareils dès l'hiver prochain sur un certain nombre de lignes.

Le ministre de l'Agriculture a reçu une délégation du Conseil général du Var, qui est venu l'entretenir des projets de loi relatifs à l'aménagement du lac d'Allos, à la dérivation de l'industrie de la source de Fontaine-l'Evêque et à l'établissement du barrage de Greoux, ainsi que des projets concernant les irrigations du département.

LA CATASTROPHE DE SAUJON

Saintes, 20 mars. — A l'audience du tribunal correctionnel de Saintes, le 5 avril, comparaîtra l'aiguilleur Dezafie, poursuivi comme auteur responsable de l'accident de chemin de fer de Saujon.

Me Burea, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Saintes, défendra Dezafie.

DÉCROISSANCE CONSIDÉRABLE DE LA PESTE

Saint-Pétersbourg, 20 mars. — A Kharbine, la décroissance de la peste est telle que les autorités ont décidé de réduire considérablement la sévérité des mesures sanitaires.

LA CRISE ITALIENNE DEVANT LE PARLEMENT

Rome, 20 mars. — Les tribunes sont bondées.

M. Luzzatti, entouré de tous les ministres, annonce que le Cabinet a démissionné.

Le roi a réservé sa décision.

La séance est ensuite levée.

La Chambre s'est ajournée *sine die*.

M. Luzzatti et les ministres sont allés ensuite au Sénat pour annoncer la démission du Cabinet.

(*Havas.*)

Chez les vignerons

LA MATINÉE

Une démonstration

Bar-sur-Aube, 20 mars. — Le drapeau rouge et le drapeau noir flottent toujours au sommet de l'Hôtel de Ville.

Aux fenêtres les drapeaux tricolores en berne et cravatés de deuil flottent toujours.

Un certain nombre d'ouvriers des usines du pays, une centaine environ, parcourent les faubourgs et les rues en chantant non plus l'*Hymne de l'Aube*, mais l'*Internationale*. Des drapeaux rouges sont brandis en tête du cortège.

A la sous-préfecture, M. Chautemps confirme le maintien de toutes les démissions des municipalités signalées hier, et l'arrivée de nouvelles lettres de démissions.

INCIDENT A MUSSY-SUR-SEINE

Mussy-sur-Seine, 20 mars. — On s'attendait à de graves incidents aujourd'hui à